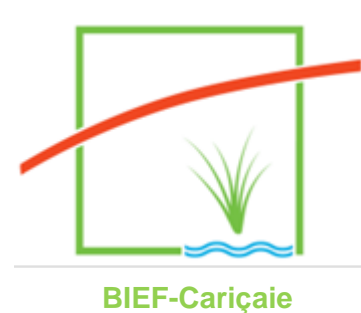


Dossier de demande d'autorisation environnementale

Pièce C : Propriété des terrains



Février 2019

Le projet d'aménagement de la déviation de Châtenois, tel que défini au stade des études d'Avant-Projet Sommaire Modificatif, a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 10 octobre 2012.

Le tracé en plan du Projet respecte strictement celui de la DUP.

Une enquête parcellaire en vue de l'obtention de l'arrêté de cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation du projet a été réalisée, du 8 au 23 mars 2017. La maîtrise foncière est en cours de finalisation.

Le périmètre de DUP est présenté page suivante.

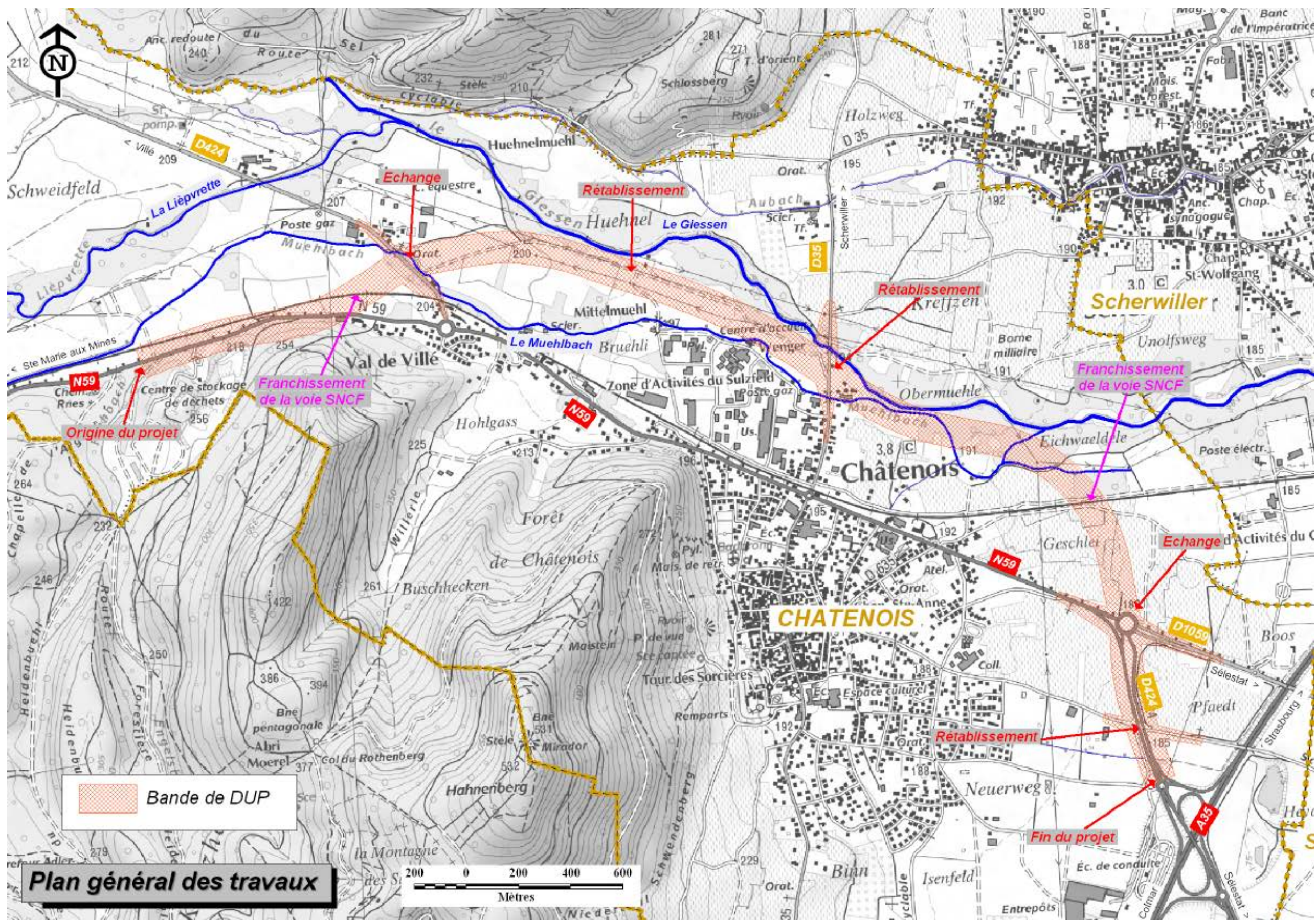


Illustration 5 : Périmètre de DUP

